

Treizième entretien sur la Famille.

L'HOMME, LA FEMME ET LEURS DEVOIRS ENVERS LEURS ENFANTS.

Troisième devoir.— De la surveillance.

Les parents doivent s'abstenir de faire, devant leurs enfants encore jeunes, des projets de mariage entre eux.

Oui, les pères et mères, dans la surveillance qu'ils doivent exercer sur leurs enfants, s'ils sont prudents, éviteront avec soin une chose qui par elle-même ne paraît rien, mais qui peut avoir les plus fâcheux résultats pour les enfants. Les mamans surtout ont souvent la démangeaison de faire de ces projets du mariage. Ainsi, une mère irréfléchie dira à son petit garçon, en lui montrant sa petite parente ou sa petite voisine : "Tiens, mon cher, voilà ta petite femme". Une autre dira à sa petite fille, en désignant un petit ami, ou un petit voisin : "Tiens, ma Louise, voilà ton petit mari". Et à ce propos, on fera mille plaisanteries tout à fait déplacées, et on rira à gorge déployée. Sans doute, que le plus souvent, ce ne sont que des projets en l'air, mais, qui n'en sont pas moins dangereux. Quelquefois, cependant, ce sont des projets réels de la part des parents, et ils n'en sont que plus féconds en mauvais résultats. Le trait suivant en est une preuve convaincante.

Une dame du monde avait pour amie une jeune demoiselle d'un mérite remarquable, et d'un extérieur plus remarquable encore; cette jeune personne était bien plus souvent chez son amie que chez sa mère. Cette dame avait un